

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 janvier 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à
Jérusalem-Est occupé et dans le reste du
territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixantième année

Lettres identiques datées du 18 janvier 2005, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continue à être marquée par l'instabilité, l'escalade des tensions et la violence. Par conséquent, les difficultés humanitaires subies par le peuple palestinien continuent à s'aggraver alors qu'Israël, la puissance occupante, continue à mener sa campagne militaire dans le territoire occupé, tuant et blessant des civils, détruisant des biens et imposant implacablement des châtiments collectifs à l'ensemble de la population civile palestinienne. Comme il ressort de la liste jointe en annexe des martyrs palestiniens tués au cours des deux dernières semaines, qui tragiquement comprend des femmes et des enfants, il se passe rarement un jour où une vie palestinienne n'est pas fauchée par les forces d'occupation israéliennes. En fait, malgré l'évolution actuelle de la situation, dont beaucoup estiment qu'elle annonce des changements positifs de la situation sur le terrain, la puissance occupante continue à commettre des violations systématiques des droits de l'homme, des actes de terrorisme d'État et même des crimes de guerre contre le peuple palestinien qui subit son occupation.

À cet égard, à la fois en paroles et en actions, Israël, la puissance occupante, continue à mettre en péril les perspectives d'un retour au dialogue et d'une accalmie dans la situation sur le terrain et, au contraire, persiste dans ses politiques et pratiques illégales contre la population civile. Alors que la conclusion récente des élections palestiniennes qui ont abouti à un succès le 9 janvier 2005, à l'issue desquelles Mahmoud Abbas a été élu Président de l'Autorité palestinienne, a renforcé l'optimisme concernant une reprise des négociations de paix entre les deux parties, les actions et les menaces de la puissance occupante sont en contradiction totale avec les conditions nécessaires pour qu'une telle reprise devienne une réalité.



En fait, les déclarations faites récemment par le Premier Ministre israélien et d'autres responsables israéliens montrent qu'Israël a l'intention de poursuivre sa campagne militaire violente dans le territoire palestinien occupé. Dimanche passé, le Premier Ministre Sharon a déclaré sans ambages que les forces d'occupation « ont reçu pour instructions d'intensifier les activités opérationnelles contre le terrorisme et elles continueront de le faire sans aucune restriction – j'insiste, sans aucune restriction ». En outre, comme cela a été largement diffusé, le Premier Ministre a donné un ordre concernant l'élaboration de plans pour une invasion militaire de grande envergure de la bande de Gaza.

Comme dans le passé, Israël, la puissance occupante, a choisi d'utiliser la force et sa puissance militaire au lieu du dialogue et du processus de paix comme moyen de traiter avec le peuple palestinien et ses dirigeants. Les forces d'occupation israéliennes continuent à lancer des raids et des attaques militaires contre des zones civiles et à imposer des châtiments collectifs sévères à la population, notamment des bouclages et d'autres restrictions de mouvements dans tout le territoire palestinien occupé. La situation dans la bande de Gaza continue en particulier à être critique. La majorité des civils tués ces dernières semaines ont été abattus par les forces d'occupation dans la bande de Gaza. Le samedi 15 janvier 2005, les forces d'occupation ont tué intentionnellement un homme palestinien, Nidal Abu Tyour, âgé de 22 ans, par un tir de tireur isolé et ont ensuite tué directement par balles un garçon de 15 ans, Hazem Talaat Al-Hout, qui essayait de porter secours à Abu Tyour. Les victimes des incidents les plus récents comprennent également une mère et son fils, Fadda Attiya Abu Arram, âgée de 45 ans, et Abdullah Abu Arram, âgé de 28 ans, qui ont été tués, alors que le père et un autre fils étaient blessés, à Khan Youmis le dimanche 16 janvier 2005, lorsqu'ils essayaient de s'enfuir de leur logement qui avait été touché par des obus de char israéliens et ont ensuite été attaqués par les forces d'occupation.

La situation humanitaire continue également à s'aggraver car la puissance occupante a pris des mesures pour « isoler » entièrement la bande de Gaza. Les forces d'occupation israéliennes ont fermé tous les points de passage de la frontière entre Gaza et Israël, emprisonnant dans le territoire des millions de civils, dont beaucoup sont malades et ont besoin de soins médicaux auxquels ils n'ont pas accès, et empêchant des milliers de civils de rentrer chez eux à Gaza. Une fois de plus, depuis plus d'un mois, des milliers de civils palestiniens, y compris des enfants, des femmes, des personnes âgées et des malades, sont bloqués au poste frontière de Rafah, vivant dans des conditions tragiques en attendant que la puissance occupante ouvre la frontière pour leur permettre de rentrer dans leurs foyers. En outre, la fermeture du point de passage de Karni, par lequel toutes les denrées alimentaires et d'autres articles entrent à Gaza, a provoqué une baisse de l'approvisionnement en vivres et en autres biens de première nécessité pour la population, qui se prépare à une nouvelle attaque israélienne.

La situation qui prévaut dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, à la suite des violations incessantes par Israël, la puissance occupante, de ses obligations juridiques en vertu du droit international, et en particulier de la quatrième Convention de Genève, est insoutenable. Il ne peut y avoir de progrès, que ce soit sur le terrain ou en termes de dialogue politique, tant que la puissance occupante continuera à poursuivre ses politiques et pratiques illégales. Israël doit abandonner l'option militaire et choisir l'option de la paix. Israël doit cesser toutes ses attaques militaires et incursions dans les zones civiles

palestiniennes, mettre fin à sa pratique d'exécutions extrajudiciaires, cesser toutes ses activités de colonisation illégales, y compris la construction du mur expansionniste et de colonies, et il doit lever toutes les restrictions imposées à la liberté de circulation des personnes et des biens, qui ont non seulement affaibli l'économie et la société palestiniennes, mais continuent également à entraver sérieusement la capacité des dirigeants palestiniens d'exercer leurs fonctions et leurs responsabilités. La communauté internationale doit forcer Israël à respecter le droit international et déployer des efforts pour aider les deux parties à reprendre immédiatement les négociations de paix en vue de l'application de la feuille de route et de la mise en œuvre de la solution des deux États.

La présente lettre fait suite à 211 lettres que je vous ai adressées précédemment au sujet de la situation critique dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, qui se sont échelonnées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 4 janvier 2005 (A/ES-10/293-S/2005/2) constituent un compte rendu des crimes commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, la puissance occupante, doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, de ses actes de terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme commises contre le peuple palestinien, et les coupables doivent être traduits en justice.

Ainsi, suite aux lettres susmentionnées, j'ai le grand regret de vous informer que, depuis notre dernière lettre, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 34 autres Palestiniens, dont des femmes et des enfants, portant le nombre total de martyrs palestiniens tués depuis septembre 2000 à 3 608 (les noms des martyrs qui ont été identifiés sont reproduits dans l'annexe à la présente lettre).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Somaia **Barghouti**

**Annexe aux lettres identiques datées du 18 janvier 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente d'observation de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
(du mercredi 5 janvier au lundi 17 janvier 2005)**

Mercredi 5 janvier 2005

1. Amjed Khaled Mohammed Al-Najar (18 ans)
2. Fadi Za'al Sobhi Abu Qamar

Jeudi 6 janvier 2005

1. Mohammad Mahmoud Al-Lahham (18 ans)
2. Mohammed Sami Abu-Sel
3. Hamza Abdelmuoneim Jaber (9 ans)

Vendredi 7 janvier 2005

Mohammed Basheer Ayad

Samedi 8 janvier 2005

1. Mahmoud Yahya Al-Fara
2. Najah Mahmoud Zoarob (17 ans) (décédé des suites de blessures infligées le 28 décembre 2004)

Mardi 11 janvier 2005

1. Sanad Ghonam Mostafa Kannouh
2. Khadra Khaled Marahil

Mercredi 12 janvier 2005

1. Abdallah Youssef Mohammed Al-Dik
2. Wafy Asa'ad Othman Al-Shaibi
3. Shaker Jamal Jouda
4. Ala'a Hamdan El-Shaer

Jeudi 13 janvier 2005

1. Ala'a Hamdi Hassouna
2. Saïd Mohammed Abdelsalam

* Le nombre total des martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 3 608.

Vendredi 14 janvier 2005

1. Adel Yassin Sharaf (décédé des suites de blessures infligées le 30 septembre 2004)
2. Omar Ramadan Al-Qrinawi (10 ans)
3. Mohannad Mohammed Abdelrahim Al-Mansi (17 ans)
4. Samir Mohammed Fares Joha (18 ans)
5. Mahmoud Majdi Mohammed Al-Masri
6. Mahmoud Hamed Al-Oustath

Samedi 15 janvier 2005

1. Issa Abdelwahab Kishko
2. Yahya Farhan Abu Mohayssin
3. Abderrahman Mohammed Abdelrahim Al-Sewsi (18 ans)
4. Fawzi Hamdan Attiya Yassin
5. Nidal Abu Tyour
6. Hazem Talaat Al-Hout (15 ans)
7. Haytham Akram Fayez Abu Nakera

Dimanche 16 janvier 2005

1. Abdelraouf Awda Abu Namouss
2. Fadda Attiya Abu Arram
3. Abdullah Abu Arram

Lundi 17 janvier 2005

1. Nidal Abdelhakim Najib Sadek
 2. Ahmed Mahmoud Ashour
-